

Pau, le 15 mars 2024

Division 1<sup>er</sup> degré  
Bureau du mouvement et  
des opérations de gestion collective

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'éducation nationale

Affaire suivie par :  
Malika CAPDERROQUE  
Marion GUERIN  
Tél : 05 59 82 22 15  
Mél : ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr

à

Mesdames et Messieurs les enseignants,  
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles  
publiques,  
Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements  
spécialisés,  
Mesdames et Messieurs les principaux des collèges,  
Monsieur le directeur de la MDPH,  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale

*Pour communication immédiate à l'ensemble des  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré public.*

## Objet : Mouvement intra départemental 2024 des personnels enseignants du 1er degré public

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a introduit de nouvelles dispositions pour l'organisation des opérations de mobilité.

Le mouvement intra-départemental des enseignants du 1er degré public est organisé selon des modalités décrites dans les lignes directrices de gestion académiques en matière de mobilité.

La présente note de service précise le calendrier de la campagne de mobilité des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public des Pyrénées-Atlantiques en vue de la rentrée scolaire 2024.

### Calendrier des opérations

Opérations	Dates	Observations
Réunion d'information des enseignants	Mercredi 27 mars 2024	Visioconférence
Saisie des vœux sur MVT1D	Du lundi 22 avril à midi au lundi 6 mai 2024 à midi	
Envoi des pièces justificatives relatives aux bonifications	Lundi 6 mai 2024 au plus tard	
Envoi du 1er accusé de réception	Mardi 7 mai 2024	Cet accusé ne comprend pas le barème.
Envoi du 2ème accusé de réception	Lundi 27 mai 2024	Cet accusé comprend le barème.
Période de vérification du barème par les participants	Lundi 27 mai au lundi 10 juin 2024 à midi	Les demandes de corrections éventuelles devront parvenir le 8 juin au plus tard.
Envoi de l'accusé de réception avec le barème définitif	Mardi 11 juin 2024	
Publication des résultats du mouvement 2024	À partir du vendredi 14 juin 2024	
Date limite des recours	Lundi 24 juin 2024	

## 1. Dispositif d'information

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisés est mis à leur disposition pour les informer à toutes les étapes de leur demande.

Les candidats à une mutation intra-départementale ont accès à une cellule d'accueil téléphonique départementale en appelant le 05 59 82 22 15 ou le 05 59 82 22 56 du lundi 22 avril 2024 au lundi 6 mai 2024 du lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et une adresse électronique dédiée : [cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr](mailto:cellulemouvement1erdegre64@ac-bordeaux.fr)

## 2. Accès au serveur pour la formulation des vœux

Les demandes doivent être formulées sur l'application MVT1D via I-Prof, accessible depuis le site internet de la DSDEN 64, rubrique < Accès rapides ARENA >.

Les personnels se muniront de leur compte utilisateur et de leur mot de passe de messagerie académique pour se connecter à MVT1D.

**NB : Les candidats qui intègrent le département des Pyrénées-Atlantiques à l'issue du mouvement inter départemental doivent utiliser le portail ARENA de leur département d'affectation en 2023-2024.**

Il est rappelé que le barème qui apparaît lors de la saisie des vœux correspond aux informations déclarées par le candidat et ne constitue pas le barème définitif.

Les participants au mouvement sont invités à renseigner avec la plus grande attention leur dossier de mutation et à fournir, le cas échéant, les pièces justificatives prévues par le barème.

J'appelle particulièrement votre attention sur le fait qu'en l'absence des pièces justificatives prévues par le barème, les bonifications demandées ne pourront être octroyées.

## 3. Modalités de transmission des dossiers

Le mardi 7 mai 2024, après la fermeture du serveur MVT1D, les accusés de réception de demande de mutation seront transmis directement aux candidats sur la boîte électronique indiquée lors de la saisie des vœux.

Les délais de retour des documents étant contraints, il est fortement recommandé aux candidats de préparer leurs pièces justificatives dès le début de la période de saisie des vœux.

Les pièces devront être envoyées au plus tard le lundi 6 mai 2024 à la DSDEN 64 - Division 1er degré - bureau du mouvement et des opérations de gestion collective (le cachet de la poste faisant foi).

François-Xavier PESTEL